



Toulouse le 6 avril 2022

Objet : Actualités sociales

Ouest France avec le Mag de Senior : La colocation intergénérationnelle, plus précisément constituée d'une personne âgée et d'un étudiant et très utilisée en France, en particulier dans les grandes villes où les pénuries de loyer font rage. Avec ce système, les étudiants peuvent trouver un moyen où se loger moins cher quand les loyers sont souvent hors de prix. Cela leur permet d'habiter dans des quartiers plus réputés, voire dans une maison avec jardin. La colocation permet de rompre la solitude tant pour l'étudiant que pour la personne seule. Les étudiants peuvent rendre des petits services au quotidien, la personne âgée peut lui apprendre des recettes, lui faire découvrir le jardinage ou tous deux peuvent jouer aux jeux de société. Depuis la loi ELAN « Evolution du logement de l'aménagement et du numérique) publiée au JO du 24 novembre 2018, il est possible de créer un contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire. Ce contrat permet de percevoir l'APL (Aide personnalisée au logement). Des structures telles que l'association « habitat et humanisme » mettent en place une nouvelle offre de logements sociaux en colocation intergénérationnelle. Plusieurs espaces de vie collectives sont partagés par les colocataires (jardin, terrasse, salle de convivialité) et une association de locataires permet de s'investir dans la gestion de ces espaces communs.

ID Cité 29 mars 2022 : Extrait du rapport de la mission Denis Piveterau/Jacques Wolfran (6/2020). L'habitat inclusif, c'est-à-dire « accompagné, partagé et inséré dans la vie locale ... a pour projet de permettre de vivre chez soi sans être seul ». En conséquence, le déploiement de l'habitat inclusif « n'est pas seulement une politique sociale du grand âge ou du handicap, ni même une politique de l'habitat, c'est un projet de société ».

La Tribune 29 mars 2022 : Françoise Kleimbower, présidente de France Retraite, Catherine Millet-Ursin, avocat Associé Fromont Briens et Anne Marion, dirigeante et fondatrice d'actuarielles : « Nous le savons et en sommes fiers : nous vivons de plus en plus longtemps. Le nombre de personnes de plus de 60 ans augmente continuellement et durablement. Le décalage de l'âge de départ en retraite est donc à nouveau envisagé « une simple paresse intellectuelle » pour certains, l'occasion de militer pour la retraite progressive pour nous ... ». Trois fonctions influencent la santé : donner un sens à sa vie, ne pas être isolé, ne pas avoir de sentiment de culpabilité. La retraite progressive a des impacts positifs sur les trois.

JO 27 mars 2022 : Il est publié un décret relatif au partage de la pension de reversion en cas de pluralité de conjoints ou d'anciens conjoints (décret n° 2022-432 du 25 mars 2022).

JO 28 mars 2022 : Un arrêté publié au Journal Officiel du 28 mars met à jour les conditions de ressources permettant de bénéficier de la complémentaire santé

solidaire (ancienne CMU- c et ACS). Le plafond annuel de ressources pour une personne seule passe de 9041€ à 9203€ à compter du 31 mars 2022.

AEF Info 29 mars 2022 : Le cercle de l'épargne vient de publier un sondage IFOP : quatre français sur 10 sont favorables à un report à 65 ans de l'âge au départ à la retraite.

Nouvel Obs 28 mars 2022 : En Picardie, pour pallier la disparition des administrations en zone rurale, deux jeunes femmes, à bord de leur camping-car, estampillée « service public » vont à la rencontre des habitants.

ID Cité 29 mars 2022 : La diminution du bénévolat qui s'esquisse depuis 2016 a été fortement accentuée par la pandémie.

Lettre ESE 30 mars 2022 : Le projet de réforme des retraites présenté par E. Macron pourrait prendre la forme d'un acte législatif de principe, dans le cadre d'une session extraordinaire du Parlement, en juillet prochain. Les principales dispositions sont le report de l'âge légal de liquidation des droits à 65 ans avec un effet plein en 2033 – la suppression des régimes spéciaux pour les nouveaux embauchés (« clause du grand père »), l'encouragement à la retraite progressive, une garantie minimale des pensions à 1100€ net ; une négociation de branche professionnelle pour une extension des droits départ anticipé.

La Dépêche 4 avril 2022 : 94% des Français serait favorable à une « aide active à mourir » Ce sujet est absent de la campagne électorale. De militants de l'aide active à mourir ont manifesté ce samedi à Paris.

La Dépêche du 6 avril 2022 : Le gouvernement a publié le rapport sur la gestion des établissements ORPEA : nourriture « insuffisante », documents financiers « insincères », excédents budgétaires dégagés sur les dotations publiques ; Olivier Veran : « le doute n'a pas sa place dans cette affaire ». Selon les rapporteurs (IGAS et IGF) : le « pilotage » des établissements, souvent sur occupés, « donne la priorité à la performance financière » plutôt , qu'à des critères de qualité.

Francis De Block